

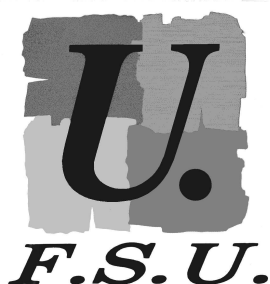


SNUipp/FSU

**Syndicat National Unitaire
des Instituteurs
Professeurs des Ecoles
et PEGC**



**☎ 04 75 64 32 02
snu07@snuipp.fr
Site: 07.snuipp.fr**



Privas, le 10 février 2017

**Les co-Secrétaires départementaux
et secrétaire adjoint**

**Monsieur Jean Marc Serre
Maire
4 Place de la Concorde
07700 Bourg Saint Andéol**

Réf: JSMBSA17015

Objet: votre demande de suspension de création de classes

Copies: aux enseignants des écoles de Bourg Saint Andéol

Monsieur le Préfet

Monsieur l'inspecteur d'académie

Madame l'inspectrice de l'éducation nationale

La presse

Monsieur le Maire,

C'est avec surprise et stupeur que nous avons appris votre demande de surseoir à l'ouverture de classes sur les écoles élémentaires de Sud et René Cassin de votre commune. Votre argument faisant état d'un manque de locaux n'est pas recevable et cache mal votre volonté de ne pas offrir aux enfants de ces quartiers des conditions d'enseignement dignes et compatibles avec les engagements de l'Etat en la matière.

Depuis plusieurs mois, vous et vos services sont en relation avec l'administration départementale de l'éducation nationale. Ce travail avait pour objet l'implantation d'un poste dans chacune des écoles citées plus haut. Vous étiez donc parfaitement au fait de ces projets et ce depuis longtemps. Or, c'est par un courrier transmis dans les deux heures avant l'ouverture du CDEN, dernière étape avant les décisions, que vous demandez la non affectation de ces postes. Ce n'est ni sérieux, ni responsable! Suite à ce courrier, l'administration a annoncé un "blocage à l'ouverture". Si cette procédure ne remet pas en cause (pour l'instant) ces créations, elle crée l'incertitude et empêche la nomination dès le mois de mai d'enseignants sur ces postes. Elle reporte celle-ci à fin juin ou pire en septembre, empêchant l'installation d'une équipe et obère le travail collectif indispensable à mener pour la rentrée.

Défenseurs de l'école publique laïque, nous sommes régulièrement en contact avec des élus. Nous sommes habitués à ce que ceux-ci déploient énergie et engagement pour le service public d'éducation, les élèves. Nous sommes aussi habitués à leur engagement auprès des enseignants. Nous avons ainsi pu constater leur capacité à mettre en place les conditions matérielles adéquates à la création d'une nouvelle classe dans leur école, parfois même en quelques jours. C'est d'autant plus remarquable qu'ils le font souvent dans un contexte budgétaire difficile et des moyens matériels et humains restreints. De toute évidence, vous faites un choix différent et nous le dénonçons !

Rien de cela, à Bourg-Saint-Andéol, alors même que les locaux existent et qu'ils ne nécessitent que quelques aménagements.. Ce sont des écoles qui ont compté bien plus de classes les années passées.

Votre engagement à refuser aux élèves de ces quartiers les conditions sereines d'enseignement tout comme votre implication visant à maintenir des conditions de travail des enseignants dégradées interrogent. S'agit-il de tenter de maintenir des conditions inadaptées de scolarisation (plus de 27 ou 28 élèves par classe) ? S'agit-il de favoriser la déscolarisation des élèves au profit d'autres structures qui ne sont pas publiques ? Vos actions et manœuvres déterminées contre les écoles publiques de votre commune répondent à ces interrogations.

En conclusion, nous vous demandons de ne plus faire obstruction à la création de ces classes et vous assurons de notre plein engagement dans le soutien que nous apportons aux collègues qui œuvrent au quotidien avec ambition pour leurs élèves. Soyez assuré, que cet engagement sera sans faille auprès des services de l'Etat pour que ces créations aient lieu et que votre commune assume ses responsabilités éducatives !

Dans l'attente de vous lire et vous demandant d'œuvrer au service de tous les enfants de votre commune sans distinction selon les quartiers, recevez, Monsieur le Maire l'assurance de notre indéfectible attachement au service public et à ceux qui, au quotidien le servent!

Elvire BOSC Houria DELBOSC Jimmy SANGOUARD André HAZEBROUCQ